
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/V-12

**COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CODERPA
COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES ET
PERSONNES AGEES**

Comme je m'y étais engagé lors de notre réunion du 24 mars 2005, j'ai l'honneur de vous soumettre des propositions visant à mettre en place le nouveau CODERPA Tarn et Garonnais qu'il y a lieu d'instituer, conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui invite les Assemblées Départementales à arrêter la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances consultatives désormais placées auprès des Présidents des Conseils Généraux.

En préalable, je voudrais préciser que l'existant ayant donné toute satisfaction, ma proposition vise à conforter l'organisation actuelle : la forme associative présentant toute la souplesse nécessaire à une instance ayant vocation à émettre des avis à l'échelle départementale.

1- S'agissant de la composition du comité, je vous propose de reconduire les instances actuellement représentées, consolidé avec la représentation de trois organismes ayant fait acte de candidature :

- l'Association Départementale des Agriculteurs Retraités
- la Fédération Nationale des Retraités de la Poste et de France Telecom
- la Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre Mer

Quant à la représentation du Conseil Général, celle-ci pourra être reconduite dans les conditions actuelles. Je rappelle que notre Assemblée avait désigné en qualité de représentants titulaires Messieurs Astruc, Guillamat et Moignard et en qualité de suppléants Messieurs Empociello, R. Garrigues et Brunet.

Vous voudrez bien trouver, ci-annexée, la liste des organismes qui seraient donc appelés à constituer le CODERPA dans les conditions que je viens d'énoncer.

2- S'agissant des règles de fonctionnement à arrêter, je vous propose d'adopter les principes suivants :

- consultation du comité sur tout sujet relatif à la politique gérontologique départementale ;
- organisation, au minimum, d'une réunion annuelle en séance plénière ;
- constitution de 5 commissions spécialisées appelées à se réunir, en tant que de besoin, sur les thématiques suivantes : information des personnes âgées – politiques d'hébergement en structures – maintien à domicile – vie sociale et coordination gérontologique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurai gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir adopter la composition et le fonctionnement du CODERPA selon les modalités que je viens de vous présenter.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi du 13 août 2004,

Vu la délibération du Conseil Général du 24 mars 2005,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

· Retient le principe visant à conforter l'organisation actuelle du CODERPA, instance consultative sous la forme associative :

· composition du comité (ci-annexée) :

- Reconduit les instances actuellement représentées au CODERPA, consolidé avec la représentation de trois organismes supplémentaires :
 - * association départementale des agriculteurs retraités
 - * fédération nationale des retraités de la Poste et de France Télécom
 - * fédération générale des retraités des chemins de fer de France et d'Outre Mer

- Reconduit la représentation du Conseil Général :

titulaires

MM. Astruc

Guillamat

Moignard

suppléants

MM. Empociello

Garrigues Roland

Brunet

Fonctionnement du comité :

- Adopte les principes de fonctionnement suivants :
 - consultation du comité sur tout sujet relatif à la politique gérontologique départemental ;
 - organisation, au minimum, d'une réunion annuelle en séance plénière ;
 - constitution de 5 commissions spécialisées appelées à se réunir, en tant que de besoin, sur les thématiques suivantes : information des personnes âgées – politiques d'hébergement en structures – maintien à domicile – vie sociale et coordination gérontologique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

COMPOSITION DU CODERPA

- Confédération Nationale des Retraités (CNR)

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Nationale des Clubs d'Aînés Ruraux (FNCAR)

1 titulaire

1 suppléant

- Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA)

1 titulaire

1 suppléant

- Union Française des Retraités (UFR)

1 titulaire

1 suppléant

- Union Confédérale des Syndicats CGT

1 titulaire

1 suppléant

- Union Confédérale des Syndicats CFDT

1 titulaire

1 suppléant

- Union Confédérale des Syndicats FO

1 titulaire

1 suppléant

- Union Nationale des Associations de Retraités et Pensionnés CFTC

1 titulaire

1 suppléant

- Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement CGC

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

1 titulaire

1 suppléant

- Associations des Artisans Retraités de Tarn et Garonne

1 titulaire

1 suppléant

- « Espace Seniors »

1 titulaire

1 suppléant

- Les Retraités de la Poste et Télécommunication

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre Mer

1 titulaire

1 suppléant

- Association Départementale des Agriculteurs Retraités 82

1 titulaire

1 suppléant

- Fédération Hospitalière de France (FHF) - Hôpitaux

1 titulaire

1 suppléant

- Maisons de Retraite Publiques

1 titulaire

1 suppléant

- Maisons de Retraite Privées

1 titulaire

1 suppléant

- Logements-Foyers

1 titulaire

1 suppléant

- Etablissements Personnes Handicapées Vieillissantes

1 titulaire

1 suppléant

- Services Aides à Domicile

2 titulaires

2 suppléants

- SSIAD

2 titulaires

2 suppléants

- Coordination Gérontologique

1 titulaire

1 suppléant

- CLIC

1 titulaire

1 suppléant

- CPAM

1 titulaire

1 suppléant

- CRAM

1 titulaire

1 suppléant

- MSA

1 titulaire

1 suppléant

- AVA

1 titulaire

1 suppléant

- Mutualité

1 titulaire

1 suppléant

- ARRCO

1 titulaire

1 suppléant

- PACT-ARIM

1 titulaire

1 suppléant

- CCAS

1 titulaire

1 suppléant

- Collectif Handicapés

1 titulaire

1 suppléant

- Association des Maires

1 titulaire

1 suppléant

- DDASS

1 titulaire

1 suppléant

- DSD

1 titulaire

1 suppléant

- MGEN

1 titulaire

1 suppléant

- Conseillers Généraux

3 titulaires

3 suppléants

- Personnes Qualifiées

6 personnes

Le Président,